Nouveau artisan, commerçant ou entreprise

Vous souhaitez vous installer en tant que commerçant à Meulan-en-Yvelines, contactez la Mairie afin de vous présenter et de présenter votre projet.

Vous souhaitez communiquer sur votre installation récente dans la commune en tant que commerçant ?

- Un annuaire des commerces ayant une boutique physique dans la ville est à votre disposition. Pour y apparaitre, contactez la Mairie par mail à evenementiel@ville-meulan.fr et envoyez le nom de votre commerce, votre adresse complète, vos horaires et jours d'ouverture, vos coordonnées ainsi qu'un petit descriptif de votre activité.

- Un petit encart peut également vous être consacré dans le magazine municipal. Pour cela, il vous suffit de le préciser dans votre mail avec si possible une photo.

Les commerçants et artisans de Meulan-en-Yvelines sont regroupés dans une association dynamique regroupant un grand nombre d'entre eux. N'hésitez pas à prendre contact avec eux et de les rencontrer.

Association des Commerçants et Artisans de Meulan (ACAM)

Infos pratiques

Autorisation d'ouverture les dimanches

Chaque année, une proposition d'ouverture exceptionnelle, dans un plafond de 12 dimanches, a été soumise à l'assemblée municipale et votée à l'unanimité.

Une délibération de la Communauté urbaine GPS&O confirme cette mesure bienvenue pour les petits commerçants.

Contactez la Ville pour connaitre les dimanches concernés.

Contact

evenementiel@ville-meulan.fr
01 30 90 41 41

Maire
10, place Brigitte Gros
78250 Meulan-en-Yvelines